

Conditions générales

1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales (ci-après « les conditions ») s'appliquent à toutes les offres, commandes et contrats conclus avec la société « PrintAlert », située à 2060 Anvers, Korte Lobroekstraat 1-5, inscrite au Registre des Personnes Morales d'Anvers sous le numéro d'entreprise 0894 941 596 et numéro de TVA 0894.941.596, notamment pour les transactions effectuées via la boutique en ligne « www.printalert.be » (ci-après : « le Site »).

1.2. En passant une commande, en acceptant une offre ou en concluant un contrat avec PrintAlert, le client (ci-après « le client ») confirme qu'il a lu, compris et accepté les conditions, et déclare en avoir une copie en sa possession. Les conditions sont également disponibles en ligne via <https://printalert.be/fr/conditions-generales/>.

1.3. Les conditions s'appliquent tant aux entreprises qu'aux consommateurs. Lorsque l'article concerne spécifiquement les consommateurs, le client est désigné comme « client-consommateur ».

1.4. Les présentes conditions excluent toute autre condition générale émanant du client.

1.5. Ces conditions, avec l'offre et le bon de commande, constituent l'intégralité de l'accord (ci-après « le contrat ») et remplacent toutes les communications et accords précédents, oraux ou écrits.

1.6. Toute dérogation aux présentes conditions n'est valable que si elle est confirmée par écrit par PrintAlert.

1.7. Les conditions s'appliquent aussi bien aux produits en stock (« pièces de stock ») qu'aux produits personnalisés (« pièces sur mesure »), collectivement appelés « articles ».

2. Offres et devis

2.1. PrintAlert n'est pas responsable des erreurs matérielles, fautes de frappe ou erreurs d'impression dans les offres. Les devis sont des invitations à passer commande et ne sont valables que pour la vente ou le service spécifique auquel ils se réfèrent. Commandes –

3. Fourniture

3.1. Un contrat avec PrintAlert est conclu lorsque le client passe une commande via le site web ou un bon de commande signé, et que cette commande est confirmée par PrintAlert par e-mail (la « confirmation de commande »). PrintAlert se réserve le droit de refuser des commandes sans en indiquer les raisons.

3.2. Pour les produits sur mesure, les fichiers peuvent être fournis de deux manières : via le contrôle de fichier en ligne ou directement à un employé de PrintAlert.

3.3. Les fichiers qui ne respectent pas les méthodes indiquées peuvent être refusés par PrintAlert.

3.4. Les couleurs imprimées peuvent différer des couleurs affichées à l'écran ou imprimées par le client. Ces différences ne constituent pas un motif de non-paiement ou de résiliation du contrat.

3.5. Des variations de taille jusqu'à 5 % sont autorisées et ne donnent pas droit au client de refuser le paiement ou d'annuler le contrat.

3.6. Des écarts de quantité jusqu'à 5 % sont autorisés. Les excédents ne seront pas facturés et les manques ne seront pas remboursés.

4. Rétractation

4.1. Le client-consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires sans motif, sauf pour les articles sur mesure.

4.2. Pour exercer ce droit de rétractation, le client-consommateur doit en informer PrintAlert par écrit. Le formulaire de rétractation type peut être utilisé mais n'est pas obligatoire.

4.3. PrintAlert remboursera toutes les sommes, y compris les frais de livraison, dans un délai de 14 jours suivant la notification de rétractation, mais peut attendre d'avoir reçu les articles retournés.

4.4. Le client-consommateur doit retourner les articles dans leur emballage d'origine et dans l'état dans lequel ils ont été livrés. Les frais de retour sont à la charge de PrintAlert sauf accord contraire.

4.5. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux articles sur mesure ou aux produits scellés pour des raisons d'hygiène.

5. Livraison

5.1. Les livraisons sont effectuées conformément à l'Incoterm® "Delivered At Place" (DAP) (Incoterms® 2010) à l'adresse indiquée par le client ou au siège de PrintAlert. Le risque est transféré au client dès que la livraison a été effectuée.

5.2. Toute livraison supplémentaire non spécifiquement mentionnée dans le bon de commande ou la confirmation de commande sera facturée en tant que prestation additionnelle.

5.3. PrintAlert se réserve le droit de fractionner les livraisons ou de modifier les conditions de livraison, sauf dans le cadre des contrats conclus avec des consommateurs.

6. Délais

6.1. Les commandes sont expédiées après la réception du paiement. PrintAlert s'efforce d'assurer la livraison le jour ouvrable suivant pour les commandes passées avant l'heure limite du produit concerné, sous réserve de disponibilité des articles.

6.2. Le client peut modifier la date ou la période de livraison souhaitée au cours du processus de commande, moyennant des frais supplémentaires.

6.3. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un dépassement de délai ne donnera pas lieu à une indemnisation ou à une résiliation du contrat, sous réserve que PrintAlert respecte un délai maximum de 30 jours après le paiement.

7. Acomptes

7.1. PrintAlert peut exiger un acompte de 30 à 50 % du montant total estimé de la commande.

7.2. L'acompte doit être payé immédiatement. En cas de non-paiement dans les délais, PrintAlert se réserve le droit de suspendre ses prestations.

8. Prix

8.1. Sauf indication contraire, les prix indiqués sur le bon de commande incluent la TVA, les droits de douane, les taxes et autres frais.

9. Paiement

9.1. Les commandes doivent être payées à l'avance.

9.2. Le client a le choix parmi plusieurs modes de paiement, tels que carte de crédit, Maestro, Bancontact/Mistercash ou virement bancaire anticipé.

9.3. Pour les clients professionnels, le paiement après réception de la facture peut être proposé.

9.4. Les factures sont payables au comptant à la date de livraison ou de retrait.

9.5. Toute contestation concernant une facture doit être notifiée par lettre recommandée dans les 15 jours suivant la date de la facture.

9.6. En cas de non-paiement, un intérêt de 1 % par mois entamé sera dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture (avec un minimum de 100 EUR).

9.7. En cas de non-paiement, toutes les sommes dues deviennent immédiatement exigibles.

9.8. Les paiements sont d'abord imputés sur les frais de recouvrement, ensuite sur les indemnités, les intérêts, puis sur le principal.

10. Réserve de propriété et droit de rétention

10.1. Le transfert de propriété des produits au client ne s'effectue qu'après règlement intégral.

10.2. PrintAlert se réserve le droit de conserver les produits tant que le paiement n'a pas été entièrement effectué.

10.3. Le client ne peut ni revendre ni grever les produits avant que ceux-ci ne soient totalement payés.

11. Cession de droits

11.1. PrintAlert peut transférer ses créances à des tiers.

12. Garantie de qualité et réclamations

12.1. Le client-consommateur bénéficie d'une garantie légale de 2 ans.

12.2. Le client doit vérifier les produits à la réception et signaler toute non-conformité dans un délai de 48 heures.

12.3. L'utilisation, la transformation ou la revente des produits vaut acceptation et libère PrintAlert de toute responsabilité.

12.4. Les réclamations concernant des défauts cachés doivent être soumises par écrit dans les 48 heures suivant leur découverte, dans les délais légaux de garantie.

12.5. En cas de réclamation justifiée, PrintAlert s'engage à remplacer les produits défectueux, à fournir un produit équivalent ou à rembourser le montant correspondant.

12.6. Le client reconnaît que ces solutions constituent une indemnisation complète.

12.7. Les produits ne peuvent être retournés qu'avec l'accord préalable écrit de PrintAlert.

13. Réclamations et responsabilité

13.1. Outre la garantie légale, la responsabilité de PrintAlert est limitée au montant de la facture ou à la somme reçue de son assureur.

13.2. PrintAlert décline toute responsabilité pour les dommages indirects, les défauts causés par le client ou des tiers, ainsi que pour une mauvaise utilisation ou non-respect des obligations légales par le client.

13.3. PrintAlert ne garantit pas que les produits sont conformes aux réglementations en vigueur en dehors de la Belgique.

14. Résiliation

14.1. En cas de manquement contractuel, de faillite ou d'insolvabilité manifeste du client ou de PrintAlert, la partie lésée peut résilier le contrat automatiquement, sans mise en demeure, par lettre recommandée. En cas de résiliation, une indemnité forfaitaire correspondant à l'acompte déjà payé, d'au moins 10 % du montant total, ainsi que les dommages réels seront dus.

15. Force majeure et imprévision

15.1. PrintAlert n'est pas responsable des manquements à l'exécution du contrat si ceux-ci sont causés par des circonstances indépendantes de sa volonté ou qui ne lui sont pas imputables selon la loi ou les usages. Cela inclut, sans s'y limiter, l'indisponibilité ou la rareté des matériaux, les fluctuations de devises, les hausses de prix des matériaux, les coûts salariaux, les taxes gouvernementales, les frais de transport, les grèves, les guerres, les conditions météorologiques exceptionnelles, les accidents, les pannes de communication et autres obstacles.

15.2. En cas de force majeure ou d'imprévision, PrintAlert peut, après concertation avec le client et sans mise en demeure préalable ou intervention judiciaire :

- proposer de remplacer les produits manquants par un équivalent fonctionnel ;
- suspendre temporairement l'exécution de ses obligations ;
- résilier le contrat de plein droit ; et/ou
- renégocier le contrat.

En cas de force majeure, PrintAlert a le droit de suspendre ses obligations. Si la force majeure persiste plus de trois mois, chaque partie peut résilier le contrat pour la partie non exécutable, sans indemnité.

16. Compensation

16.1. Conform à la Loi sur les sûretés financières du 15 décembre 2004, PrintAlert et le client compensent et soldent automatiquement toutes leurs créances actuelles et futures. Dans cette relation continue, la créance la plus élevée subsiste après compensation. Cette compensation est opposable au curateur et aux autres créanciers, qui ne peuvent s'y opposer.

17. Droits d'auteur

17.1. Le client conserve les droits de propriété intellectuelle sur les matériaux qu'il fournit.

17.2. Pour les travaux de reproduction de matériaux protégés par des droits de propriété intellectuelle, le client garantit qu'il détient les droits de reproduction et décharge PrintAlert de toute responsabilité en cas de litige à ce sujet. PrintAlert ne saurait être tenue responsable des infractions aux droits des tiers, exécutant de bonne foi les instructions du client ; ce dernier en porte l'entière responsabilité.

18. Traitement des données personnelles

18.1. Le client reconnaît que PrintAlert, en tant que responsable du traitement, peut traiter des données personnelles, ainsi que des tiers désignés par PrintAlert, dans la mesure nécessaire à l'exécution des services fournis. PrintAlert s'engage à protéger, traiter et conserver ces données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD).

18.2. Des informations supplémentaires sur le traitement et la protection des données personnelles par PrintAlert sont disponibles dans la Politique de confidentialité sur le site web (<https://printalert.be/fr/declaration-de-confidentialite/>).

18.3. Pour exercer leurs droits concernant les données personnelles, les clients peuvent contacter l'équipe chargée de la confidentialité via info@printalert.be.

18.4. Tant PrintAlert que le client se conformeront aux lois et règlements applicables en matière de protection des données.

19. Droit applicable, interprétation et choix de juridiction

19.1. En cas d'interprétation des conditions, la version néerlandaise prévaut sur les versions dans d'autres langues.

19.2. Toutes les relations contractuelles entre PrintAlert et ses clients sont régies par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne de 1980.

19.3. Les litiges découlant des présentes conditions et/ou des contrats seront soumis aux tribunaux compétents d'Anvers. Ces conditions visent à protéger les intérêts légitimes de

PrintAlert et du client. Si une clause est jugée invalide, nulle ou inapplicable en raison d'une contradiction avec une législation impérative ou l'ordre public, elle aura l'effet maximum permis.